

Compte rendu de la séance du vendredi 09 juin 2023

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Sylvie FOURCADE, Jérôme LAFFORGUE, Sandra CASSOU-CLOUET, Sophie ASSIMANS, Thomas BUZY, Pierre CASTEROT, Michèle COSTE, Anne LAMOUREUX, Christophe VIGNES

Pouvoirs : Philippe LACAZE à Marc BEGORRE, Lionel FOSSARD à Christophe VIGNES, Rita TRUSCIGLIO à Jérôme LAFFORGUE

Absent : Jordi HOSTEIN

Secrétaire de séance: Christophe VIGNES

Ordre du jour:

- Désignation des délégués pour les élections sénatoriales (3 titulaires et 3 suppléants)
- Ancienne usine Larrouy

Délibérations du conseil:

Ancienne usine Larrouy

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que, lors des élections municipales de mars 2020, la liste candidate aux suffrages des électeurs avait prévu, dans sa profession de foi, des études sur un éventuel aménagement du terrain d'assise de l'usine Larrouy située au centre du village.

Il précise qu'il y a lieu de délibérer pour solliciter :

- ☞ l'avis du Service des Domaines pour une éventuelle acquisition des bâtiments sur les parcelles A 799, A 801, A 805, A 824 et A 829.
- ☞ le coût d'une démolition totale des constructions
- ☞ le montant d'un traitement pour une dépollution du site anciennement occupé par une tannerie
- ☞ le coût d'un aménagement de ce site avec deux immeubles de 4 logements sociaux chacun

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- solliciter l'avis du Service des Domaines
- demander un devis chiffrant le coût d'une démolition totale des bâtiments
- demander le montant du traitement de la dépollution du site
- faire chiffrer le projet de construction de deux immeubles de 4 logements sociaux chacun
- signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Aliénation du chemin rural "Le Clos"

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que, par délibération en date du 6 décembre 2022, le Conseil municipal a décidé de procéder à une enquête publique pour l'aliénation du chemin rural confrontant le lotissement Le Clos Lassègue au lieu-dit Le Clos qui n'est plus affecté à l'usage du public.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 mars au 14 avril 2023.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 17 avril 2023.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

DECIDE DE :

- ☞ désaffecter le chemin rural dit « Le Clos », d'une contenance de 171 m² environ en vue de sa cession
- ☞ fixer le prix de vente dudit chemin, situé en zone A du PLUi du canton d'Ossun approuvé le 31 mars 2022, à la somme forfaitaire de 200 €
- ☞ autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

A.GE.D.I. - R.G.P.D

EXPOSE PREALABLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et à ce titre propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,

- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire

- à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- à désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.

Election des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Candidats à l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs:

- Lionel FOSSARD
- Sandra CASSOU-CLOUET
- Michèle COSTE

Votants : 13 Vote blanc : 0 Exprimés : 13 Majorité absolue : 7

- | | |
|------------------------|--------------|
| - Lionel FOSSARD | 12 voix ELU |
| - Sandra CASSOU-CLOUET | 12 voix ELUE |
| - Michèle COSTE | 13 voix ELUE |

Candidats à l'élection des suppléants en vue de l'élection des sénateurs:

- Thomas BUZY
- Jérôme LAFFORGUE
- Philippe LACAZE

Votants : 13 Vote blanc : 0 Exprimés : 13 Majorité absolue : 7

- | | |
|--------------------|-------------|
| - Thomas BUZY | 13 voix ELU |
| - Jérôme LAFFORGUE | 13 voix ELU |
| - Philippe LACAZE | 13 voix ELU |

Le Maire

Marc BEGORRE